

## Conseil du CPAS du jeudi 26 octobre 2023 à 19h30

Le président du Conseil du CPAS vous invite à la réunion mensuelle qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2023 à 19h30 dans la salle du conseil de l'AC De Voor.

### Ordre du jour

#### Séance publique

#### Affaires générales/administratives

##### 1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

##### 2. **Approbation du cofinancement et soumission du dossier de candidature dans le cadre de l'appel à subventions 64 "Lokale partnerschappen voor duurzame arbeidsmarktdeelname van mensen met complexe problemen".**

Le Conseil du CPAS est invité à donner son accord à la soumission d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à subventions 64 "Lokale partnerschappen voor duurzame arbeidsmarktdeelname van mensen met complexe problemen" (Europe WSE), et ce en collaboration avec les administrations locales de Bilzen, Borgloon, Hoeselt, Riemst et Tongres.

En outre, il est demandé au Conseil du CPAS d'approuver la création d'une association inter-locale en tant que structure organisationnelle dans laquelle la commune de Riemst agit en tant que commune gestionnaire et de désigner un coordinateur de projet (0,6 ETP).

Enfin, il est demandé au Conseil du CPAS d'accepter un cofinancement au nom du CPAS de Fourons d'un montant de 6.976,96 € pour 6 ans (régulé sur une base annuelle de 1.162,83 €).

##### 3. **Adaptation de la convention de médiation de dettes**

Le CPAS est tenu de conclure une convention avec un avocat externe dans le cadre de la mise en œuvre de la médiation de dettes dans le cas où il n'y a pas d'avocat au sein du service. Une convention a donc été conclue avec l'avocate Stephanie Peeters en 2018. Cet accord a été modifié de manière à ce que l'avocate puisse traiter certains dossiers de manière pro deo à l'avenir. Il est demandé au Conseil d'approuver cette nouvelle convention.

##### 4. **Prise de connaissance de l'approbation de l'adaptation du plan pluriannuel 2020-2025 en date du 31 août 2023**

Le 5 octobre 2023, l'adaptation du plan pluriannuel 2020-2025 en date du 31 août 2023 a été approuvée par l'autorité de tutelle. Le conseil est invité à prendre connaissance de la décision d'approbation.

##### 5. **Approbation de la modification de l'organigramme commune-CPAS**

L'organigramme est un instrument vivant qui doit être adapté aux besoins de la direction. Un certain nombre de modifications sont donc proposées, notamment le classement de la fonction "Chef de service Environnement" au niveau B4-B5, la suppression de la fonction "agent technique" au niveau E sous le Service technique, l'occupation contractuelle de la fonction "Chef de service Travaux publics", le changement de nom du "Chef de service

Loisirs" vers le nouveau nom "Chef de service Affaires citoyennes" et une différente répartition des départements : "Affaires citoyennes & Bien-être" et "Organisation & Soutien stratégique".

**Séance à huis clos**

**Affaires générales/administratives**

**6. Notification Bureau Permanent**

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 26 septembre 2023 et du 10 octobre 2023

Salutations collégiales,

Hilde Broers

Président